

---

**Décision n°2024-21**  
**Portant sur la création de la régie d'avances permanente pour**  
**le voyage inaugural des étudiants de DEP1**

---

**LA DIRECTRICE**

Vu l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes ;

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ;

Vu l'agrément de l'agent comptable de l'École nationale supérieure de paysage.

**DÉCIDE**

**Article 1** – Il est institué auprès de l'École nationale supérieure de paysage la création d'une régie d'avances permanente pour le paiement des dépenses suivantes (voir annexe ci-jointe), dans les limites prévues à l'article 10 du décret du 29 juillet 2019 susvisé. Le règlement de ces dépenses est fait par carte bancaire et espèces.

**Article 2** – Le montant de l'avance accordée au régisseur est fixé à 4000€.

**Article 3** – Les pièces justificatives des dépenses payées au moyen de cette avance doivent être remises au comptable assignataire dans le délai maximum de 15 jours après la fin de chaque voyage.

**Article 4** – Il peut être recouru à un/des mandataire(s) afin de suppléer le régisseur d'avances. (1)

**Article 5** – La régie d'avances sera adossée à un compte au Trésor avec une carte bancaire. Les dépenses seront payées en espèces et par carte bancaire.

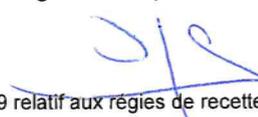
**Article 6** – La Directrice de l'École nationale supérieure de paysage est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Versailles, le 12/06/2024

La Directrice



L'Agent comptable



(1) Le cas échéant, en application du II de l'article 6 du décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics.

L'agent comptable  
Isabelle PIRES

**Liste de la nature des dépenses autorisées pour cette régie**

Objet
Transport
Alimentation
Sorties pédagogiques
Pharmacie
Petit matériel
Produits entretien